ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 2073)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 275

présenté par Mme Ménard

ARTICLE 3

À l'alinéa 1, substituer à la date :

« 16 avril 2019 »,

la date:

« 15 avril 2019 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'incendie de Notre-Dame a commencé le soir du 15 avril. La souscription nationale, qui est rétroactive, doit donc commencer ce jour-là et non pas le lendemain.